

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 18 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un
Le dix huit du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le onze juin deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

22 JUIN 2021

Déposée en
Préfecture le

22 JUIN 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

François LAVIGNE-DELVILLE, Eric PEUGNIEZ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE STRATÉGIQUE POUR UN RENOUVELLEMENT CIBLÉ ET PERFORMANT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE

Chaque année, le Grand Annecy inscrit entre 5 et 7 millions d'euros au budget eau potable pour le renouvellement des réseaux. Afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ces travaux, la Direction de l'eau envisage de réaliser une étude stratégique sur la thématique du renouvellement des réseaux.

Les objectifs sont :

- Déterminer les tronçons de canalisation dont le renouvellement est le plus judicieux en terme de gestion patrimoniale. Il s'agit notamment de renouveler en priorité les tronçons présentant un niveau de fuite important et/ou un risque de défaillance.
- Améliorer le rendement du réseau d'eau potable et réduire ainsi les prélèvements sur les ressources.
- Etablir un programme pluriannuel de travaux de renouvellement de réseaux.

L'estimation du coût de l'étude est de 35 000 € HT. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 de l'eau potable.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la réalisation de cette étude ;
- de solliciter le financement du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse ;
- de solliciter une dérogation auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse afin de commencer l'étude avant la décision d'obtention de la subvention ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.